



## Information aux parents

Madame, Monsieur,

Un dispositif d'Accompagnement pédagogique peut être mis en place pour votre enfant momentanément absent pour des raisons de santé afin de faciliter son retour en classe. Ce service de l'Education Nationale est gratuit pour les familles.

Il permet à chaque enfant ou adolescent, empêché de poursuivre sa scolarité même partiellement, de continuer les apprentissages scolaires par l'intervention d'un ou de plusieurs enseignants. L'objectif n'est pas d'assurer l'intégralité du programme mais d'éviter une rupture avec la scolarité, en tenant compte de l'état de santé de l'enfant dans la perspective d'une reprise d'étude réussie.

Le médecin conseiller technique adjoint de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône fixe la durée et les modalités après examen du certificat médical qui devra lui parvenir en complément de la demande de mise en place du dispositif.

Si l'accompagnement a lieu au domicile, un adulte, responsable de la garde de l'enfant ou de l'adolescent, doit être présent lors des séquences pédagogiques :

- L'enfant doit être prêt à travailler
- Un lieu calme, propice au travail scolaire doit être mis à disposition
- L'enseignant est averti au plus vite de tout problème rendant inutile son déplacement

En cas de prolongation de l'absence, transmettre un nouveau certificat médical et une demande de renouvellement avant la fin de cette première période.

Pour toute information complémentaire pour la préparation et le suivi de ce projet, vous pouvez contacter la coordonnatrice de l'Apadhe.

Catherine LECARPENTIER  
Coordonnatrice Apadhe du Rhône  
☎ : 06 34 55 11 02 – 04 72 80 67 22  
Mél : [ce.ia69-apad@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-apad@ac-lyon.fr)